

École

Notre-Dame-de-Protection

RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ 2025-2026

Approuvé par le conseil d'établissement : CÉ 24/25-50

RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ

Code de vie - Objectif et valeurs

École Notre-Dame-de Protection

(2025-2026)

L'école Notre-Dame-de-Protection se donne comme mission éducative de favoriser le développement des différentes dimensions de ses élèves : socialiser, instruire et qualifier dans un milieu de vie stimulant, bienveillant et sécurisant.

L'objectif du code de vie de l'école est de développer un climat harmonieux et sécuritaire tout en instaurant un cadre d'intervention commun. Les interventions doivent viser à faire cesser certains comportements indésirables en partant du principe que tout élève peut s'améliorer.

Les règles ont pour but d'assurer le respect des personnes et de l'environnement de même que la sécurité physique et morale des élèves. Nous croyons en un milieu de vie où chacun se sent respecté et en sécurité afin que le climat soit propice aux apprentissages.

L'intervention se fait avec justice et équité ainsi que dans le respect. La rigueur, la constance et la persévérance dans l'application des règles sont garantes de l'atteinte de bons résultats.

La collaboration des élèves et des parents est essentielle.

Ce tableau trace un portrait global des 3 valeurs qui ont été retenues dans l'école.

Valeurs à inculquer à nos élèves à l'intérieur du code de vie	
Respect	: paroles et gestes (adultes et élèves), matériel, environnement, respect et acceptation des différences
Responsabilité	: respect des règles, assumer les conséquences de ses choix et de ses gestes, dénonciation des comportements inadéquats
Sécurité	: actions et gestes (adultes et élèves), utilisation adéquate du matériel, environnement

Veuillez prendre note que les info-parents (écarts de conduite mineurs ou écarts de conduite majeurs) sont remplis avec bienveillance et avec l'enfant afin qu'il prenne conscience de l'impact de ses actions et de l'amener à réfléchir sur des pistes des solutions (développement des habiletés sociales).

Code de vie de l'école

Comme élève voici mes responsabilités

Respect

- J'obtempère et je collabore avec les intervenants de l'école.
- Je respecte les autres dans mes gestes et mes paroles.
- Je respecte et prends soin du matériel.
- Je respecte l'environnement (végétation, établissement).
- Je respecte la propreté des lieux (déchets).
- Je garde le silence dans les déplacements.
- À l'entrée et à la sortie des classes, je parle à voix basse (niveau de voix 1).
- Pendant les heures de classe, je garde le silence au corridor.

Responsabilités

**Relève de la gestion de classe des enseignants*

- Je respecte les règles de classe. *
- J'effectue le travail demandé dans le calme. *
- Je fournis les efforts nécessaires. *
- Je fais mes leçons. *
- Je remets mes travaux à temps. *
- J'apporte mon matériel.
- J'apporte seulement le matériel nécessaire à mes apprentissages.
- À moins d'une autorisation écrite par l'enseignant, sont interdits à l'école: friandises, jouets, jeux électroniques, cellulaires, écouteurs, montre intelligente avec des jeux et/ou une caméra intégrée. Ces derniers seront confisqués pour une période minimale de 24 heures et les parents devront venir les récupérer à l'école. *
- Je suis ponctuel. *
- Je suis propre et je porte des vêtements décents et convenables à un milieu scolaire (voir code vestimentaire).
- J'apporte idéalement une collation saine. Il est suggéré d'apporter des fruits et des légumes frais ou du fromage. Lors d'occasions spéciales, d'autres aliments peuvent être permis. *

Sécurité

- Je circule prudemment dans l'école.
- Je respecte les limites de la cour d'école.
- Je dois informer mon titulaire de classe pour tous déplacements seuls.
- Je respecte le protocole d'évacuation.

Les procédures s'adressant aux parents

- Toute personne qui se présente à l'école doit obligatoirement se présenter au secrétariat avant de circuler. Il est interdit d'aller directement dans les classes ou de circuler dans la cour de l'école durant les heures de classe.
- Pour toute information relative au fonctionnement de la classe, les parents prennent un rendez-vous avec l'enseignante de l'enfant.
- L'enfant ne doit pas se présenter dans la cour de l'école avant 8 h le matin et 12 h 45 le midi, car il n'y a pas de surveillance pour assurer la sécurité.
- Les parents qui effectuent un changement de destination pour leur enfant pour la fin des classes (autobus ou service de garde) doivent aviser l'enseignant ainsi que le service de garde par écrit ou par téléphone au plus tard en avant-midi.
- Lors des journées où la température varie beaucoup (printemps/automne) prévoyez un habillement en multicouche, car les autorisations personnalisées des parents ne seront pas considérées.
- Conformément à la Loi sur l'instruction publique, votre enfant doit obligatoirement fréquenter l'école selon l'article 14. Je me dois de vous informer que selon l'article 17 de la Loi sur l'instruction publique, les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire.

Protocole d'interventions

Une intervention efficace c'est :

- Intervenir de façon bienveillante et chaleureuse
- Établir un contact visuel avec l'élève
- Écouter ce que l'élève a à dire

Les écarts de conduite mineurs sont en lien avec les valeurs de la matrice comportementale :

RESPECT

RESPONSABILITÉ

SÉCURITÉ

Écart de conduite mineur - Info titulaire

Nom : _____ Date : _____

Lieux

- | | | | |
|---|---|---|-------------------------------------|
| ☐ Bibliothèque | ☐ Corridor | ☐ Cour de récréation | ☐ Escaliers |
| ☐ Grande salle-école | ☐ Grande salle des dîners | ☐ Grande salle-SDG | ☐ Gymnase |
| ☐ Local informatique | ☐ Local science et technologie | ☐ Toilettes | ☐ Vestiaires |
| ☐ Service de garde | | | |

Valeur non respectée

- | | | |
|----------------------------------|---|-----------------------------------|
| ☐ Respect | ☐ Responsabilité | ☐ Sécurité |
|----------------------------------|---|-----------------------------------|

Raison du billet : _____

Signature de l'intervenant : _____

Si les manquements perdurent, l'éducatrice spécialisée et la direction sont informées

Après trois écarts de conduite mineurs pour une même valeur, et ce dans le même mois, cela amène à des conséquences du niveau d'intervention des « écarts de conduite majeurs ».

Conséquences

- ✓ Geste réparateur (rendre service, qualités à trouver, etc.)
- ✓ Retrait du jeu pour une courte période (fin de la récréation)
- ✓ Périmètre réduit
- ✓ Enseignement par modelage
- ✓ Autres

Si le comportement persiste et que l'élève reçoit une fiche info parent, une autre conséquence doit être ajoutée en lien avec l'écart de conduite

Écart de conduite majeur - Info parent(s)

L'écart de conduite majeur est rempli lorsqu'un élève effectue un des manquements suivants :

Violence et intimidation – Refus d'obtempérer ou de collaborer – Vandalisme – Autre manquement au code de vie

Si le titulaire juge que l'élève commet trop de manquements, il est référé à l'éducatrice spécialisée et à la direction si nécessaire.

Nom: _____ Date : _____

Classe de: _____ Initiales de l'enseignant : _____

Moment de la journée

- | | | | |
|--|--|--|---|
| ☐ Avant les cours | ☐ Récréation AM | ☐ Pendant les cours | ☐ Heure de dîner |
| ☐ Récréation PM | ☐ Après les cours | ☐ Autres : _____ | |

Lieux où les gestes se sont produits

- | | | | |
|---|---|---|-------------------------------------|
| ☐ Déplacement maison-école | ☐ Cour de récréation | ☐ Classe | ☐ Toilettes |
| ☐ Gymnase | ☐ Corridors | ☐ Service de garde | ☐ Vestiaires |
| ☐ Escaliers | ☐ Autres : _____ | | |

Violence et intimidation

- | | | | |
|--|--|---------------------------------------|--|
| ☐ Bagarre | ☐ Brûlure | ☐ Coup de pied | ☐ Coup de poing |
| ☐ Crachat | ☐ Exclusion | ☐ Frappe | ☐ Menace |
| ☐ Moquerie, dénigrement | ☐ Morsure | ☐ Rumeur | ☐ Taxage |
| ☐ Commentaire inapproprié | ☐ Autre (spécifiez) : _____ | | |

Refus d'obtempérer ou de collaborer

- | | |
|---|---|
| ☐ Être impoli envers l'adulte | ☐ Se sauver de l'école ou de la classe |
| ☐ S'opposer aux consignes de l'adulte malgré les interventions | |

Autres

- | | |
|---|--|
| ☐ Endommager ou détruire volontairement le matériel des autres | ☐ Posséder un objet dangereux |
| ☐ Endommager ou détruire volontairement le matériel de l'école | ☐ Voler |
| ☐ Ne pas respecter le code vestimentaire | |

Description détaillée : _____

Récurrence d'écarts de conduite mineurs (3)

Précision : _____

Lieux

- | | | | |
|---|---|---|-------------------------------------|
| ☐ Bibliothèque | ☐ Corridor | ☐ Cour de récréation | ☐ Escaliers |
| ☐ Grande salle-école | ☐ Grande salle des dîners | ☐ Grande salle-SDG | ☐ Gymnase |
| ☐ Local informatique | ☐ Local science et technologie | ☐ Toilettes | ☐ Vestiaires |
| ☐ Service de garde | | | |

Signature de l'intervenant : _____ Signature de l'élève : _____

Écart de conduite majeur - Info parent(s)

☐ Conséquence appliquée (à surligner)

☐ Conséquence à venir (à surligner)

Commentaire du parent : _____

Signature du parent : _____ Date : _____

	Gestes réparateurs	Conséquences logiques
Violence et intimidation	• Avouer ses erreurs et s'excuser. • Faire un dessin, une lettre ou un bricolage pour s'excuser. • Trouver des qualités à la personne. • Consoler la personne. • Préparer une surprise. • Proposer à l'élève de faire une activité qui l'intéresse. • Faire plaisir à l'élève en lui rendant service. • Faire la responsabilité de l'autre élève. • Aider l'autre élève dans une activité difficile. • Partager son matériel. • Jouer avec l'élève concerné à la récréation. • Écrire des mots doux à la personne. • Je laisse mon privilège à l'amie que j'ai blessée. • Aider à soigner la personne. • _____ • _____	• Faire une réflexion écrite en indiquant en quoi son langage ou son geste est inapproprié. • Écrire un texte sur les impacts de son discours. • Effectuer une recherche pour trouver des mots acceptables de remplacement. • Faire un exposé oral sur le sujet. • Retrait des récréations. • Récréations par paliers. • Territoire restreint dans la cour de récréation. • Récréations supervisées. • L'élève appelle ses parents pour les informer de la situation. • Placer l'élève le premier dans le rang, près de la surveillante. • Faire sortir l'élève après les autres. • Circuler accompagné d'un adulte. • Composer un court texte pour expliquer mes sentiments si quelqu'un me faisait la même chose. • Préparer une affiche sur l'importance d'apprendre à régler un conflit. • Retirer l'élève de l'activité pendant une période déterminée. • Augmenter le niveau de surveillance auprès de l'élève. • _____
Refus de collaborer	• S'excuser à la personne. • Rendre service à la personne. • Perte d'un privilège • Faire un dessin, une lettre ou un bricolage pour s'excuser. • Trouver des qualités à la personne. • Écrire des mots doux à la personne. • _____	• Écrire un texte sur les impacts de son manque de collaboration. • Pratiquer le comportement attendu. • Retrait des récréations. • Reprendre le temps perdu à un moment choisi par l'enseignante. • Reprise du travail au moment choisi par l'enseignante. • _____
Autres	• Nettoyer le matériel sali. • Effacer ou nettoyer les graffitis. • Réparer ce qui a été endommagé. • Effectuer des travaux communautaires en compensation de l'objet brisé ou endommagé. • _____	• Payer l'objet brisé ou endommager. • Circuler accompagné d'un adulte. • Faire une réflexion écrite en indiquant en quoi son geste est inapproprié. • Exposé oral sur le sujet. • L'élève appelle ses parents pour les informer pour leur expliquer la situation. • Placer l'élève le premier dans le rang lors des déplacements. • _____

Code vestimentaire à l'école de Notre-Dame-de-Protection

Il est strictement interdit de porter :



1. L'intervenant qui voit un manquement demande à l'enfant de se changer.
2. S'il refuse ou n'a pas de vêtements de rechange, vous en serez informés.

HORAIRE DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-PROTECTION 2025-2026

 PRÉSCOLAIRE Sauf Jour 3	Jours 1 à 8 8 h 00 à 8 h 10 8 h 10 à 11 h 24 11 h 24 à 11 h 30 Dîner 12 h 45 à 12 h 50 12 h 50 à 14 h 28 14 h 28 à 14 h 33	Accueil Enseignement (194 min.) Déplacement <u>Jours 9 et 10</u> Accueil 12 h 45 à 12 h 50 Enseignement (98 min.) 12 h 50 à 14 h 27 (97 min.) Déplacement 14 h 27 à 14 h 32
1^{re} année à la 3^e année Récréation 9 h 30 à 9 h 45 Sauf Jour 3 Récréation 14 h 10 à 14 h 25	8 h à 8 h 10 8 h 05 à 8 h 10 8 h 10 à 9 h 30 9 h 30 à 9 h 50 9 h 50 à 11 h 24 11 h 24 à 11 h 30 Dîner 12 h 45 à 12 h 50 12 h 50 à 14 h 10 14 h 10 à 14 h 30 14 h 30 à 15 h 30 15 h 30 à 15 h 35 15 h 30 à 15 h 40	Surveillance Accueil Enseignement (80 minutes) Récréation 15 min. + 5 min. déplacement Enseignement (94 minutes) Déplacement et surveillance Accueil Enseignement (80 minutes) Récréation 15 min. + 5 min. déplacement Enseignement (60 minutes) Déplacement Surveillance
4^e année à la 6^e année Récréation 9 h 55 à 10 h 10 Sauf Jour 3 Récréation 13 h 55 à 14 h 10	8 h à 8 h 10 8 h 05 à 8 h 10 8 h 10 à 9 h 50 9 h 50 à 10 h 10 10 h 10 à 11 h 24 11 h 24 à 11 h 30 Dîner 12 h 45 à 12 h 50 12 h 50 à 13 h 50 13 h 50 à 14 h 10 14 h 10 à 15 h 30 15 h 30 à 15 h 35 15 h 30 à 15 h 40	Surveillance Accueil Enseignement (100 minutes) Récréation 15 min. + 5 min. déplacement Enseignement (74 minutes) Déplacement et surveillance Accueil Enseignement (60 minutes) Déplacement 5 min. + 15 min. récréation Enseignement (80 minutes) Déplacement Surveillance

- N.B. Il n'y a aucune surveillance sur la cour avant 8 h le matin et 12 h 45 au retour du dîner.
- Horaire du secrétariat : 8 h à 11 h 30 et de 12 h 45 à 16 h

Les élèves seront en congé à tous les jours 3 en après-midi, afin de permettre à l'équipe-école de se concerter.

Horaire jour 3	
8 h à 8 h 10	Surveillance
8 h 05 à 8 h 10	Accueil
8 h 10 à 11 h 24	Enseignement
11 h 24 à 11 h 34	Surveillance (fin de journée)

LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-PROTECTION 2025-2026

LA DIRECTION	Julie Houle
--------------	-------------

LE PERSONNEL ENSEIGNANT

4 ans :	Kathie Bousquet Samantha Jodouin
5 ans :	Josée Lefebvre Nathalie LeBlanc Dany Todd
1 ^{re} année :	Isabelle Pilon Julie-Jacinthe Prigent Annie Tremblay
2 ^e année :	Nathalie Leblanc Marie-Eve Maheux Laurianne Mercier
3 ^e année :	Cindy Ménard
3 ^e et 4 ^e année :	Marie-Claude Noël
4 ^e année :	Isabelle Houle Krystel Mercier
5 ^e année :	Jacynthe Cartier Paméla Raymond
6 ^e année :	Karine Lauzon Karine Lemire
Enseignantes orthopédagogues :	Aline Lavoie ???

LES SPÉCIALISTES

Anglais langue seconde :	???
Musique :	Sonia Rivard
Éducation physique :	Samuel Goudreault ???

LE PERSONNEL DE SOUTIEN

Secrétaire :	Marie-Ève Gravel
Techniciennes en éducation spécialisée :	Tessa Bernier Josianne Bougie Geneviève-Miranda Morin Amélie Poirier
Concierge :	Bruno Rail-Blouin
Ouvrier d'entretien :	Maxens Fleury

LE SERVICE DE GARDE

Technicienne en service de garde :	Sylvie Gagnard
------------------------------------	----------------